

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX



VILLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

ACTE D'ENGAGEMENT

(A.E.)

LOT :

Maître d'ouvrage :

Commune de SOULTZ-SOUS-FORETS / HOHWILLER
2 rue des Barons de Fleckenstein – 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS

Opération :

Extension et restructuration de l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts – Phase 3

Procédure :

Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars
2016 relatif aux marchés publics

ARTICLE 1^{ER} - CONTRACTANT

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire

.....
.....

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société (préciser intitulé complet et forme juridique) :

.....

Au capital de :

Ayant son siège à

Téléphone : Fax :

Mail :

SIRET :

Inscrit au registre des métiers ou du commerce :

agissant en tant que mandataire du groupement solidaire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents y étant mentionnés ;
- Après avoir fourni les pièces prévues à l'article 51 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics

M'ENGAGE – ENGAGE LE GROUPEMENT DONT JE SUIS MANDATAIRE (*rayez la mention inutile*) sans réserves, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux du lot désigné au présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai maximum de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation

ARTICLE 2 – PRIX

1) Montant initial du marché :

Les travaux concernés par cet acte d’engagement seront rémunérés par application d’un prix global et forfaitaire dont la décomposition est inscrite au DPGF du lot concerné.

Montant H.T. de l’offre pour la solution de base :

TVA au taux de % :

Montant T.T.C. :

Soit arrêté en lettres :

2) Montant sous-traité

Les annexes au présent acte d’engagement indiquent la nature et le montant des prestations exécutées par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiements.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe jointe constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant.

Le montant total des prestations susceptibles d’être sous-traitées conformément aux annexes est le suivant :

Montant H.T. :

TVA au taux de % :

Montant T.T.C. :

Soit arrêté en lettres :

ARTICLE 3 – DELAIS D’EXECUTION

Le délai d'exécution applicable à chacun des lots est conforme au planning prévisionnel des travaux, pièce contractuelle du présent marché.

Le délai d'exécution court à compter de la date fixée dans l'ordre de service notifiée au titulaire lui incombant le démarrage des travaux.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

Le maître d'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte bancaire suivant : *(joindre impérativement un RIB)*

Titulaire du compte :

Etablissement bancaire :

Code banque :

Code guichet :

Numéro de compte :

Clé RIB :

Le maître d'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter le montant au crédit des comptes bancaires désignés en annexe *(joindre impérativement un RIB)*.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2. du C.C.A.P., le titulaire du présent marché :

- Accepte de percevoir l'avance (sous réserve de l'éligibilité aux avances dans les conditions définies par l'article 5.2. du C.C.A.P.)
- Renonce à percevoir l'avance

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs, que la (les) sociétés pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 45 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

ARTICLE 5 – PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE

Par la signature du présent acte d'engagement, j'affirme avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces contractuelles énumérées à l'article 2 du cahier des clauses administratives particulières, et j'accepte l'ensemble de leurs dispositions sans modifications.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

Fait en un seul original

A, le

Signature et cachet du candidat précédés de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR :

La présente offre est acceptée pour valoir acte d'engagement

A, le

Signature et cachet du représentant du pouvoir adjudicateur

DATE D'EFFET DU MARCHÉ :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé

Le, par le titulaire destinataire